



Réduction de capital mise à jour des statuts

Par **hoggy**, le **04/06/2008** à **21:39**

Bonsoir,

Après une réduction de capital non motivée par des pertes, (rachat d'une partie des parts à l'un des associés)

Dans les statuts modifiés, l'article "Apport" comment est il rédigé

Merci